

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 11 Décembre 2008

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le contrat d'assurance statutaire du personnel municipal arrivait à son terme le 31 décembre 2008. Ce contrat avait été conclu avec la société Groupama d'oc et assurait la commune contre les risques de maladie, d'accident du travail, de décès, de maternité... du personnel communal.

Une mise en concurrence a été faite auprès de trois sociétés : Groupama d'oc, le contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale avec la société Générali et la SMACL.

Après examen des trois propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SMACL et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir signer le contrat, pour une durée de 6 ans

ETUDE SUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente séance, il avait décidé de lancer une étude sur l'aménagement urbain et paysager du village de Lautrec.

La procédure d'appel à candidature pour le choix de l'architecte vient d'être lancée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à aller chercher des financements pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires financiers possibles, pour pouvoir aider la Commune à financer cette étude.

CREATION D'UNE COMMISSION DES MARCHES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une commission des marchés, fixe sa composition au Maire qui la préside ou à son représentant, à trois Conseillers municipaux et à un représentant élu des Commerçants non sédentaires avec une possibilité de l'ouvrir à toute autre personne compétente pour y siéger, et désigne, Mme COUGNENC, M. CARAYON et M. FONVIELLE comme membres élus de cette commission.

GESTION DES CIMETIERES

○ Reprise des concessions abandonnées

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un certain nombre de concessions dans les cimetières de la Commune de Lautrec qui sont depuis de nombreuses années à l'état d'abandon, et interroge le Conseil sur l'opportunité de lancer une procédure de reprise de ces concessions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer cette procédure de reprise des concessions abandonnées.

○ Construction de caveaux et stèles

Le cimetière de Lautrec ne disposant plus de caveaux disponibles à la vente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer commande de dix caveaux auprès de l'entreprise Mauriès.

De la même façon, le Conseil Municipal décide de faire fabriquer 2 stèles en marbre par l'entreprise Siguier pour matérialiser le Colombarium et l'ossuaire récemment créés au cimetière de Lautrec.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser des décisions modificatives sur le budget de la Commune, afin d'équilibrer la section d'Investissement et la section de Fonctionnement.

TARIF ASSAINISSEMENT 2009

Le Conseil Municipal avait porté le tarif 2008 à 0.70 € le m3 d'eau réellement consommé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : fixe le tarif assainissement pour l'année 2009 à 0.75 € le m3 d'eau réellement consommé.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite à une proposition émanant de la Commission des Affaires Scolaires, lors de sa séance du 2 décembre, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un Conseil Municipal des Jeunes, et demande à la Commission des Affaires Scolaire de mettre en place les statuts de ce Conseil et d'organiser les élections pour le premier semestre 2009.

CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite à des demandes de particuliers, et après en avoir délibéré, par une abstention et 17 voix pour, le Conseil Municipal, considérant que ces occupations ne gênent pas l'utilisation du domaine public par les autres habitants du hameau, accède aux demandes et dit que ces occupations feront l'objet d'une convention précaire, gratuite, qui pourra être dénoncée à tous moments par la Commune.

CONVENTION CONTEUSE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de signer une convention avec une nouvelle conteuse, Mme Balbina Gutierrez, pour animer « l'heure du conte » à la Médiathèque.

CONVENTION MAISON DE RETRAITE DE MONDRAGON

Suite à une demande émanant de la Maison de retraite de Montdragon, qui souhaiterait conventionner avec la Médiathèque de Lautrec pour avoir un accès au prêt de livres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de

prêt avec la Maison de retraite de Montdragon qui définira les modalités précises du prêt et pourra être renouvelée chaque année par reconduction expresse. Le coût de la cotisation est fixée à 16 € par an.

CREATION D'UN MARCHÉ DE PAYS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une démarche initiée par la Chambre d'Agriculture : la mise en place de Marché de Producteurs de Pays »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer sa candidature auprès de la Chambre d'Agriculture pour mettre en place un « Marché de Producteurs de Pays », et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place de ce marché.

ACHAT DE MATERIEL DIVERS

Après en avoir délibéré, par trois abstentions et 15 voix pour, le Conseil Municipal, décide d'acheter un sèche linge pour l'école et accorde un crédit maximum de 300 € TTC. Ce matériel sera payé sur la section d'investissement.

IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école et de la salle polyvalente, qui permettraient de produire de l'énergie et de la revendre. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à monter des dossiers de subvention pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de lancer cette étude et de solliciter toutes les subventions possibles pour sa réalisation.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE POUR LA SALLE POLYVALENTE

En matière de fourniture d'énergie électrique, la Commune aujourd'hui n'a qu'un seul fournisseur qui est EDF. Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de céder un de ses contrats à la Société ENERCOOP, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui fournit de l'électricité exclusivement produite par des énergies renouvelables.

Dans un futur proche, il serait envisageable de revoir le système de fourniture d'énergie de la salle polyvalente par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur son toit. L'énergie ainsi produite pourrait non seulement alimenter cette dernière mais également être revendue à ENERCOOP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

Article 1)- de dénoncer le contrat de fourniture d'électricité qui nous lie à EDF en ce qui concerne l'alimentation de la salle polyvalente;

Article 2)- de confier ce contrat de fourniture à la société coopérative ENERCOOP;

Article 3)- de rentrer dans le capital social de la société coopérative ENERCOOP, en souscrivant une part sociale à 100 €. pour permettre à la Commune de devenir sociétaire et de pouvoir participer aux décisions de la coopérative lors de l'Assemblée Générale.

Article 4)- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ces démarches dans les meilleurs délais.

INDEMNITES TRESORIER PAYEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir voter une indemnité de confection de budget à Monsieur CABANEL Trésorier de Lautrec et à Mme COSTES.

Après en avoir délibéré, par une abstention et dix sept voix pour, le Conseil Municipal accepte de verser les indemnités sollicitées, conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, soit 477.23 € pour M. CABANEL et 27.83 € pour Mme COSTES.